ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OCCASION

Pour un placement sûr et profitable.

Vente importante par le Sherif Civil.

Une grande et valuable propriété connue depuis longtemps dans cette communauté comme la

Fonderie Coleman,

Située sur **11 lots de terre** dans l'îlet borné par les rues **Magnolia, Clara, Clio** et **Erato**, et formant les encoignures des rues Magnolia et Erato et des rues Clara et Erato.

Avec toutes les machines, machines à vapeur, installations, outils, modèles et tous les autres ustensiles etc., de ladite fonderie.

AUSSI VENTE DE

2 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., sur la rue Erato entre les rues Magnolia et Clara (la rue du fond étant la rue Thalie) et de

8 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., 5 faisant face à la rue Clara, à l'encoignure de la rue Erato, et 3 faisant face à la rue Willow, encoignure de la rue Erato, le tout dans l'îlet borné par les rues ci dessus et la rue Clio.

Theodore M. Nagle

—vs—

H. Dudley Coleman Machinery Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Onze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant toutes les machines, machines à vapeur, installations, outils, modèles et autres ustensiles nécessaires à une fonderie établie ci-dessus, aussi bien que tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato, désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt. Le dit lot No un forme l'encoignure des rues Erato et Magnolia, et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à ladite rue Magnolia par cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue Erato, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos deux à six inclusivement se touchent et mesurent chacun trente deux pieds de face à ladite rue Magnolia par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos seize à dix-neuf inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue Erato entre lignes parallèles.

2° Douze certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Thalie, Magnolia et Clara, désignés comme lots six et sept sur un plan déposé pour référence en l'étude de Wm Shannon, ancien notaire en cette ville; lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds trois pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds neuf pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

3° Huit certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Clio, Erato et Willow, désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Dix-Huit, Dix-Neuf et Vingt, et ledit lot No Un forme l'encoignure des rues Clara et Erato et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur et face à ladite rue Erato. Lots Nos deux, trois, quatre et cinq se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Clara sur cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les divers lots dix-huit, dix-neuf et vingt se touchent et seux numérotés dix-huit et dix-neuf, mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Willow, sur cent vingt-six pieds, sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Ledit lot No Vingt forme l'encoignure des rues Erato et Willow et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes de face à la dite rue Willow. Trente-un pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond par cent quatorze pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de face à ladite rue Erato et cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé, le tout, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

Richardson et Soulé, avocats pour le plaignant.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Premier District.

Arthur H. Murray vs Isaac Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 59,235—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Dorgenois, Broad et Palmyre et désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par Geo H. Grandjean, député voyer de ville sous la date du 1er septembre 1891, lequel dit lot mesurant vingt cinq pieds et sept et un tiers ligne de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.

James B. Rosser Jr, avocat pour le plaignant

13 mai—13 19 26—juin 2 9 15

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence à Deux Etages Bien Construite et Avantageusement Située, 1352 rue du Camp, entre les rues Melpomène et Terpsichore.

Successin d'Aristide Negueloua.

No 59,087—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. Danziger, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 21 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division "C", signé le 15 mai 1899, dans l'affaire ci-dessus mentionnée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Résidence à deux étages en briques et bois avantageusement située 1352 rue du Camp entre les rues Melpomène et Terpsichore, comprenant un corridor, 11 chambres, une grande arrière-cour en partie carrelée, une allée de côté, un hangar, cuve, etc. Le terrain sur lequel sont les bâtisses, est un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasine, Terpsichore et Melpomène, désigné comme lot "B" sur le plan tracé par W. T. Thompson, député voyer de ville à la date du 11 février 1859, annexé à un acte passé pardevant feu E. Bonny, notaire, le 12 février, 1859, et mesurant en mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre les lignes parallèles.

Conditions Comptant—L'acquéreur devra assumer en plus les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899, et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. Lautenschlaeger notaire public, aux frais de l'acquéreur.

BENJAMIN ORY, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COIN POUR BATIR — SUR — L'AVENUE JACKSON,

A l'angle de la rue Willow

Succession de George Williams.

No 58,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. DANZIGER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, 28 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 mai 1899, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la cour susnommée, Division B, dans l'affaire mentionnée, la propriété suivante:

Un bon terrain pour bâtir dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Willow, Joséphine et Clara, formant le coin des rues Jackson et Willow, et mesurant 50 pieds de face à l'avenue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Willow.

Le terrain est dans un quartier très habité et convient à l'érection d'un magasin ou d'une résidence.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer en plus le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jos Lautenschlaeger, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

BENJAMIN ORY, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 25 à date

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites à Bâtir dans le Troisième District.

Sur les rues Girod, St Jean Baptiste et St Ferdinand,

A L'ENCAN.

In Re Mme Marie Anne Bouteloupe, une absente.

No 58,528—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune. — JEUDI, le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 11 mai 1899, il sera vendu à l'enchère publique la suivante décrite propriété; à savoir—

1° Deux lots de terre dans le Troisième District dans l'îlet No 520 borné par les rues Girod ou Villeré, Urquhart, Port et St Ferdinand. Les lots sont 19 et 20 et mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Girod (ou Villeré) sur 100 pieds de profondeur.

2° Un demi intérêt indivisé dans et pour un lot de terre dans le Troisième District, dans l'îlet No 610, borné par les rues Girod ou Villeré, Port, Lafayette et St Jean Baptiste ou Robertson. Le lot No 15 mesurant 43 pieds de face à la rue St Jean Baptiste ou Robertson sur 105 pieds de profondeur.

3° Un demi intérêt indivis dans et pour trois lots de terre dans le 3me District, dans l'îlet No 649 borné par les rues St-Ferdinand, Port, St-Avid ou Claiborne, St Jean Baptiste ou Robertson. Les lots 7, 8 et 9 mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue St-Ferdinand, sur 131 pieds 2 lignes de profondeur.

Conditions de la vente — Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour cette année 1899, et devant faire un dépôt de 20 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente incluant les timbres de guerre du revenu des E.-U., aux frais de l'acquéreur pardevant R. Upton, notaire

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

PAR LE CONSTABLE.

P. J. Guth vs Adam Young.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 20,259—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, coin des rue Valence et Camp, dans le Sixième District de cette ville le LUNDI, 12 juin 1899, à 10 heures A. M. précises, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY
Constable, Quatrième Cour de Cité,
320 rue Carondelet

3 juin—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. Agusti.

No 52,268—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 21 juin 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 mai 1899, pour le compte de ladite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Commune et Gravier et mesurant 24 pieds 1 pouce à la rue Dryades sur une profondeur de 86 pieds 8 pouces sur la ligne de division des lots numéros trois quatre, cinq et six au point "A," la ligne courant de ce point au point "B" en une ligne droite de la direction de la rue Gravier, 8 pieds 6 pouces de la courant du dit point vers la rue Remparts, 10 pieds 10 pouces au point "C," du dit point obliquement de la direction de la rue Gravier, à 18 pieds 10 pouces au point "D," de là au point commençant 96 pieds 10 pouces, mesure anglaise, d'après le plan de A. Castaing, daté le 3 mai 1854, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Pearl et Calliope, désigné par le No Un sur un plan de Charles A. Zimple, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire; ledit lot formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delord, et mesurant 42 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur 83 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2, et 90 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur et façade à la rue Delord.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Darbigny, Douane et Bienville, ledit lot est désigné par le numéro six et mesure plus ou moins 26 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en des billets portant intérêt de 8 0,0 par an de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque lien et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles, l'acquéreur assumant le paiement des taxes pour l'année 1899, au-dessus du prix de l'adjudication et de déposer 10 0,0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, incluant les timbres du Revenu Intérieur aux frais de l'acquéreur.

Ernest J. Wenck, avocat

21 mai—21 28—juin 4 11 18 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix des Troisième et Quatrième Districts.

632, rue Piété, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, Résidence double, lonée $10 de chaque côté.

Clinton S. Patterson et al. vs Veuve Cornelius E. Murphy et al.

No 58,776—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur, bureau No 813, rue Commune, MERCREDI, 21 juin 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 10 mai 1899, et signé le 16 mai 1899, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites:

1° Deux lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Royale et Chartres, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Piété sur 118 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; les améliorations consistent en un cottage enchanteur, ayant 8 chambres, vestibule, barrière en fer, gaz, jardin, écurie, citerne, latrine, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Philippe, Rousseau et Sorapuru, mesurant 32 pieds 7 pouces de face à la rue Philippe sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence double à un étage, ayant 6 chambres, citerne, latrine, hangar pour laver, etc., connue par les nouveaux numéros municipaux 414 et 416 rue Philippe.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance en un et deux ans, paiements différés, devant être garantis par hypothèque portant 7 pour cent d'intérêt, et accompagné de toutes les clauses usuelles de sécurité habituelle.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Henry Chiapella, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 21

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une encoignure d'affaires

Coin des rues Dauphine et Hôpital.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 5 mai 1899, et signé le 11 mai 1899, par l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Joseph Rodrigues, tuteur naturel, vs Lucien Cassabonne, tuteur datif, et als, No 51,830 du dossier de ladite cour, la suivante décrite propriété, à savoir:

Le magasin et la résidence double en briques à un étage, à deux étages dans le fond, maintenant en usage comme une bâtisse simple, contenant boutique; chambres habitées, cabinets, cour pavée et citerne, désigné par le No 840 rue Hôpital, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine Bourbon, Hôpital et Ursulines et formant l'encoignure des rues Dauphine et Hôpital. Le lot de terre mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 60 pieds de profondeur et façade à la rue Dauphine, laquelle est en mesure américaine de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur 63 pieds 11 pouces et 2 1|2 lignes de profondeur. Un bon emplacement d'affaires et placement rémunérateur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations, devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur assumant les taxes dûes et exigibles en 1899 au-dessus et en plus le prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat est requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératives du Troisième District.

Magasin et résidence à deux étages No 623 rue Français et résidence en bois couverte en ardoises contigue dans le fond à la propriété ci-dessus décrite.

Succession de Caroline Kolb, épouse décédée de George Stier,

No 28,010—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, bureau, No 821 rue Gravier—JEUDI le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 16 mai 1899, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Deux lots ou portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A. et B dans l'îlet No 153, borné par les rues Français, Chartres, Royale et l'avenue Champs Elysées, sur un devis d'arpentage fait par Frank H. Waddill, député voyer de ville, daté le 5 avril 1899.

Le lot A mesurant 24' 11" de face à la rue Français la même largeur dans le fond sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée 3' 4" de largeur sur 90' 3" de profondeur, contigu au dit lot A, sur le côté le plus près de la rue Chartres, s'ouvrant sur la rue Français, et étant commune au dit lot et à d'autres; et le lot B est situé immédiatement dans le fond du dit lot A, à une distance de 90' 3" de la rue Français et à 33' 7" sur la ligne immédiatement contigue à la ligne du fond du lot A, 33' 6" 7''' de largeur sur la ligne du fond la plus près de l'avenue des Champs-Elysées, sur une profondeur de 64' 8" 1''' entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage de la dite allée commune, qui court de la façade du dit lot B, à la rue Français.

Les améliorations du lot A. consistent du magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises, connu sous le numéro municipal 623 rue Française et contenant un gasin, vestibule, galerie sur la façade, et à peu près quatre chambres et deux cabinets.

Les améliorations du lot B. comprennent un cottage en bois couvert en ardoises, contenant trois chambres, galerie et cabinets. Dans la cour sont des hangars, citernes, etc.

Le tout d'après les plans en exhibition à la Bourse.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0,0 d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue.

Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1899, et tous les timbres du Revenu Intérieur des E. U.

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

W. H Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de Grande Valeur en Propriété Immobilière.

Trois Maisons Productives.

Nos 1731 et 1733, rue Remparts entre les rues Columbus et St Antoine.

No 525 rue Mandeville et No 529 rue Mandeville,

Toutes deux entre les rues Decatur et Chartres. Deux lots sur les Champs-Elysées.

Entre Remparts et St Claude, bornés par la rue Marigny.

Le tout In re. Succession de François Lacroix.

No 9,804 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—Le MARDI, 20 juin 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 et 842 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, où les plans exhibent tous les renseignements et toutes les dimensions, en conformité à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date et signé le 9 mai 1899, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la suivante décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts (autrefois Amour), Colombus (autrefois Montétérieure) St Antoine et St Claude (autrefois Bon-Enfants), lequel dit lot mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur et est partie du lot désigné par le No 86 sur le plan original dudit faubourg, cette partie la plus près du lot No 87. Les améliorations consistent en une maison résidence double à deux étages, portant les numéros municipaux 1731 et 1733 rue Remparts entre les rues Colombus et St Antoine, contenant quatre chambres de chaque côté, avec banquette en briques, citernes et autres dépendances, louée pour $240 par an.

2° Deux lots de terre dans le Troisième District, dans le faubourg Marigny, désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet borné par les Champs-Elysées, les rues Remparts, Marigny et St Claude, mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Champs-Elysées sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise, le tout d'après le plan de C. H. Pilié, daté le 15 juillet 1843, annexé à un acte de W. T. Lewis, daté le 14 mars 1844.

3° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Decatur, Mandeville et Espagne; lesdits lots sont désignés par les numéros 4 et 5 sur un plan de C. A. Bedin, daté le 22 avril 1848, déposé en l'étude de C. Hermann, ancien notaire en cette ville; d'après lesdits plans lesdits lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Mandeville sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent.

1° Une résidence en briques à deux étages, portant le numéro municipal 525 rue Mandeville, entre les rues Decatur et Chartres, contenant 10 chambres, avec banquettes en briques et autres dépendances.

2° Une résidence en briques à trois étages, portant le numéro municipal 529 rue Mandeville, entre les rues Decatur et Chartres.

Termes et Conditions—Un tiers (1-3) ou plus comptant, et la balance en un et deux ans, démontré par des billets à recevoir, garantis par hypothèque, avec les clauses usuelles de sécurité et honoraires d'avocats, et intérêt au taux de sept pour cent par an jusqu'au paiement, l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer en plus du prix d'achat, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1899, et de faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Actes de vente, incluant les timbres du revenu de l'intérieur, etc., pardevant MM. LaPice et LeGardeur, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 18 19 20.

Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégant Cottage Simple, No 716 rue Eliza,

Contenant Sept Chambres, Grande Cour, retiré de la rue.

Succession de Thomas Howe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 57,479.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 640 rue Gravier—Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juin 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 et 842 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 22 mai 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, maintenant Belleville, Alix, Eliza et Vallette, désigné comme lot No 13, d'après le plan de L. H. Pilié, daté le 18 septembre 1846, et déposé pour référence en l'étude de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville, et mesurant trente-cinq pieds, 9 pouces et deux lignes de face à la rue Eliza sur cent vingt-six pieds, six pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant: l'acquéreur payant les taxes de ville et d'Etat de 1899, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente et les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur pardevant F. J. Puig, notaire.

26 mai—26 28—juin 4 11 18 25 27

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage DE MAGASINS ET RESIDENCES

De Valeur, Rapidement Productifs et Centralement Situés,

Propriété de Résidence.

Cottages Simple et Double.

Dans l'affaire de Erin Crawford et als, vs Jno. S. Crawford et als.

No 58 087—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A l'Enchère Publique.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs encanteur—Bureau 832 rue Commune—MERCREDI, le 5 juillet 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 6 février 1899, et signé le 10me jour de février 1899, et aussi conformément au jugement et décret de la dite Cour jusqu'ici rendu dans cette affaire, le 22me jour de janvier 1899 et signé le 27me jour de janvier 1899, dans l'affair ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété de valeur, devant être offerte et vendue en huit lots séparés, ou portions de terre avec les améliorations sur chacun, respectivement, séparément et à part, à savoir—

1° Le superbe emplacement d'affaires et le magasin et résidence double à deux étages en bois couvert en ardoises Nos 1344 et 1348 rue Camp, encoignure Melpomène

Cette superbe propriété est occupée d'un côté comme un magasin d'épicier et résidence et contenant de chaque côté, 3 chambres au rez de chaussée et 4 chambres et galerie de devant au premier étage, hangar sur la banquette, citerne, hangar, etc., dans la cour; le tout décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Melpomène, Terpsichore et Magasins désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 30 décembre 1898 et annexé à l'inventaire pris dans l'affaire ci-dessus intitulée, pardevant John B. Fisher, notaire, le 22me jour de décembre 1898, lequel dit lot mesurant en conséquence, trente quatre pieds dix pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de soixante-cinq pieds quatre pouces et deux lignes, et une première profondeur sur l'autre côté de trente pieds cinq pouces et six lignes, de la une deuxième profondeur sur et entrant dans une ligne oblique de neuf pieds dix pouces, de la une troisième profondeur de vingt trois pieds dix pouces et six lignes, de là se retrécissant à angle droit sur six pieds cinq pouces, et de la une autre profondeur de un pied quatre pouces et six lignes, et une largeur sur la ligne du fond de vingt-six pieds deux pouces.

Cette propriété de choix est extrêmement bien située pour genres d'affaires, faisant face à une belle avenue asphaltée et commandant un grand commerce de bon rapport.

2° Le productif cottage double Nos 1132 et 1134 rue Melpomène immédiatement dans le fond. La maison est en bois et est couverte en ardoises, et contient en tout 6 chambres, hangar, citerne, etc. dans la cour, décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, désignée par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant conformément, trente pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de vingt six pieds deux pouces; de là s'élargissant un pied quatre pouces et six lignes, et de là une deuxième profondeur de trente sept pieds neuf pouces et trois lignes, et une largeur sur la ligne du fond de trente deux pieds quatre pouces et une ligne.

3° L'avantageux cottage double en bois couvert en ardoises Nos 1128 et 1130 rue Melpomène, touchant après la propriété ci dessus, contenant six chambres, hangar, citerne, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné par la lettre D, sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant, conformément, trente et un pieds sept pouces de face à la rue Melpomène sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ces deux propriétés sont situées immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus décrite et sont constamment occupées.

4° Le productif cottage double en bois couvert en ardoises Nos 1205 et 1207 rue Camp ou Collége entre Erato et Thalie. Cette résidence contenant 4 chambres de chaque côté, sans compter cuisine, hangars, citerne, etc., dans la cour, à chaque demeure. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colisée ou Camp, Erato, Prytanée et Thalie, formant un trapézien, étant partie d'un lot désigné par le numéro quatre de l'îlet numéro soixante dix; ledit lot est borné sur un côté par un lot maintenant ou dernièrement appartenant à S. E. Debar, et sur l'autre côté par l'autre portion du dit lot numéro quatre; ledit lot de terre mesurant trente pieds de face à la rue Colisée ou Camp, et s'étendant en profondeur de façon à toucher aux lots Nos 5 et 6; ledit lot d'après un plan particulier fait par H. Grant, voyer, daté le 6 mai 1847, et déposé pour référence en l'étude de Daniel Clark, notaire et ex-officio notaire pour la paroisse de Jefferson, et mesurant 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Camp ou Colisée, soixante huit pieds deux pouces et six lignes sur le côté de la rue Erato, quatre vingt douze pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et cinquante neuf pieds trois pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine d'après ledit plan, plus ou moins.

5° Le cottage double et résidence élevé, bien situé No 1337 rue Camp, encoignure Melpomène. Les améliorations consistent en un joli cottage élevé en bois, couvert en ardoises, contenant galeries de face et de côté grande salle à manger, cuisine, cave dans le soubassement et quatre grandes chambres à coucher au-dessus; jardin de côté, grande citerne, hangar et deux chambres à domestique; le gas dans toute la maison. Le lot est décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp ou Collége, Melpomène, Prytanée et Terpsichore, désigné par la lettre A sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pillié, député voyer de ville, portant la date du 31 décembre 1898, une copie certifiée duquel est annexé à un inventaire pris par Jno. B. Fisher, notaire le 22me jour de décembre 1898, et mesurant conformément, trente pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de soixante dix sept pieds neuf pouces et une ligne, de là sur une perpendiculaire à la rue Melpomène trente-cinq pieds, de là s'élargissant sur une ligne oblique quinze pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la rue Melpomène quatorze pieds, de là à angle droit courant vers la rue du Camp, dix-sept pieds sept pouces, de là à angle droit vers la rue Melpomène trente-cinq pieds cinq pouces et sept lign